

## VOTRE SEJOUR DE A à Z

### Accompagnant

Si vous êtes en chambre particulière, une personne peut vous accompagner. Renseignez-vous à l'accueil sur les conditions financières de l'hébergement et des repas.

### Accueil

A l'accueil, vous trouverez des hôtesse disposées à vous aider. N'hésitez pas à leur poser vos questions ou à leur faire part de vos remarques. Vous pouvez aussi vous adresser aux infirmières ou à la surveillante d'étage.

### Animaux

Les animaux ne sont pas admis dans l'établissement.

### Calme

Vous devez respecter le repos des autres malades, comme ils doivent respecter le vôtre. Veillez à baisser le volume de la radio ou de la télévision.

### Chambre particulière

L'établissement demande la prise en charge auprès de votre Mutuelle (en cas de convention avec l'établissement). Attention, elle n'est pas prise en charge pour les bénéficiaires de CMU, article L115, accidents du travail, affections de longues durées à 100% et les AME.

La chambre particulière vous sera attribuée en fonction des disponibilités de l'établissement.

### Confidentialité

Ensemble, respectons la !

Pour garantir au mieux votre intimité et le secret professionnel.

### Courrier

Le courrier est distribué dès son arrivée dans les chambres chaque jour en fin de matinée par le personnel.

### Culte

Vous pouvez à tout moment demander la présence d'un représentant de votre confession religieuse auprès de l'infirmière ou de la surveillante d'étage.

### Dégradation du matériel

Toute dégradation du matériel par un patient ou un proche sera à sa charge.

### Dépassement d'honoraires

Les médecins libéraux secteur II peuvent vous demander un dépassement d'honoraires avec votre accord préalable. Le remboursement s'effectue sur la base des honoraires conventionnés. Votre médecin vous donnera toutes les informations sur les honoraires qu'il compte pratiquer.

#### Dépôt d'argent ou d'objet de valeur

Nous vous déconseillons d'apporter des bijoux ou de vous munir d'une importante somme en espèces. Un coffre est à votre disposition dans le service néanmoins la clinique décline toute responsabilité en cas de vol.

#### Distributeurs

Les distributeurs de boissons chaudes et froides, de biscuits sucrés et salés sont à votre disposition dans le hall d'accueil.

#### Fleurs

Selon les services d'hospitalisation, les fleurs ne sont pas acceptées. Renseignez vous auprès de la surveillante de votre étage.

#### Handicapés

Nous avons des chambres, des toilettes, des rampes d'accès et des places de parking adaptées.

#### Permission de sortie

Si votre état le permet, vous pouvez profiter du parc de la clinique, sans oublier d'en informer l'infirmière.

#### Personnel

Le personnel soignant est identifié par un badge indiquant son nom et sa qualification.

Infirmières : Tenue blanche et bleue ;

Aides-soignantes : Tenue blanche et verte ;

Agents de service hospitalier : Tenue verte.

#### Questionnaire de satisfaction

Notre souci permanent étant d'améliorer votre hospitalisation, un questionnaire vous est remis lors de votre séjour.

Nous vous remercions de bien vouloir y répondre et de le remettre à l'équipe soignante ou de le déposer dans les boîtes à lettre réservées à cet effet.

#### Repas

Le petit-déjeuner est servi à 7h30, le déjeuner à 11h30 et le dîner à 18h15. Un soignant vous propose chaque jour un choix de menus, sauf le jour de votre intervention et en cas de prescription médicale particulière.

Si vous suivez un régime, veuillez le signaler à l'infirmière dès votre arrivée.

#### Sortie

Votre sortie est toujours décidée par votre médecin.

#### Tabac

Le tabac est formellement interdit dans tout l'établissement.

#### Transport

A l'accueil, vous pouvez demander à une hôtesse de vous appeler un véhicule. Les formalités de prises en charge et de règlements se font directement auprès de la société de transport. Un VSL ou une ambulance peuvent être prévus, une prescription médicale est nécessaire et établie par votre médecin.

#### Téléphone

Composer le « 0 » pour appeler directement l'extérieur, faites votre code puis votre numéro d'appel.

Vos correspondants pourront vous appeler directement dans votre chambre à partir du numéro que l'on vous aura remis lors de votre admission.

#### Téléphone mobile

Les téléphones portables sont interdits dans l'établissement (circulaire du Ministère de la Santé 9/10/95).

#### Télévision

Les chambres sont équipées d'un poste de télévision (moyennant un forfait journalier). Dans le respect du repos de chacun, nous vous demandons de maintenir le volume sonore à un niveau raisonnable.

#### Visites

Les visites sont autorisées de 7h30 à 22h00, si l'état du patient le permet. Les enfants de moins de 10 ans ne sont pas admis au sein de l'établissement pour les visites. Recommandez à vos parents et amis :

- De limiter les accompagnants à 2 personnes maximum.
- D'éviter les longues visites bruyantes.
- De ne pas s'asseoir sur les lits.
- De respecter le repos des autres patients.
- De ne pas se déplacer avec les boissons prises au distributeur.

#### Vous

Pour un bon rétablissement, nous vous conseillons d'éviter les visites nombreuses, bruyantes et prolongées. Nous vous conseillons de suivre les conseils de l'équipe médicale afin de bénéficier au mieux des soins proposés.

**Nous vous souhaitons un prompt rétablissement au sein de notre établissement.**